

DROIT BANCAIRE

Descriptif : Panorama des principales ressources en droit bancaire

PLAN DE L'ARTICLE

1. Catalogues de bibliothèques
2. Bases de données payantes en droit bancaire
3. Sites web et ressources en ligne gratuites en droit bancaire

1. Catalogues de bibliothèques

La bibliothèque de [Cujas](#) possède un fonds d'ouvrages et de revues en droit bancaire.

Le [Sudoc](#) : catalogue collectif français comprend plus de 13 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents dont des ouvrages, des thèses et des rapports dont certains en texte intégral.

Le catalogue général de la [BNF](#) propose des références bibliographiques avec notamment une perspective historique plus large, et la bibliothèque [Gallica](#) met à disposition des documents numérisés.

2. Bases de données payantes en droit bancaire

[Cairn](#) : donne accès à une cinquantaine d'ouvrages sur le droit bancaire et à des articles de revues dont la Revue internationale de droit économique et la Revue critique de droit international privé.

[Dalloz](#) : propose le code monétaire et financier annoté et commenté, le code de la consommation annoté et commenté, des articles de doctrine dans les revues (Dalloz actualités, [AJDA Actualité juridique droit administratif](#), AJDI Actualité juridique droit de l'immobilier), les répertoires suivants : répertoire de droit commercial, répertoire de droit civil et répertoire de droit international sources sur le droit bancaire.

[Bibliothèque Numérique Lefebvre Dalloz](#) : propose un nombre important d'ouvrages en texte intégral en droit bancaire, le code monétaire et financier annoté et commenté, le code de la consommation annoté et commenté.

[Lamyline](#) : donne accès aux publications Lamy dont Le Lamy droit du financement et aux articles de doctrine publiés dans les revues : Revue Lamy droit des affaires, Droit et Patrimoine, Revue Lamy Droit civil.

[Lexbase](#) : donne accès à des articles de doctrine en droit bancaire notamment dans l'Hebdo édition affaires et l'Hebdo édition privée.

[Lexis 360 Intelligence](#) : permet de consulter le code monétaire et financier annoté et commenté, propose les encyclopédies, des articles de doctrine, la revue de droit bancaire et financier.

[Lextenso](#) : donne accès à des articles de doctrine en droit bancaire notamment dans l'ESSENTIEL droit bancaire, [la Gazette du Palais](#), [les Petites affiches](#), et [Defrénois : la revue du notariat](#).... La base propose également une rubrique de classement droit bancaire / droit du crédit.

[Navis](#) : le Portail Editions Francis Lefebvre donne accès à des articles de doctrine en droit bancaire dans la [Revue de Jurisprudence du Droit des Affaires](#) et dans le Bulletin rapide des affaires. Les décisions de jurisprudence citées dans la [RJDA](#) depuis 1991 sont comprises dans le contenu du "[Navis Affaires](#)" des éditions Francis Lefebvre, ainsi que celles citées dans le Bulletin rapide du droit des affaires (BRDA) depuis 2001.

3. Sites web et ressources en ligne gratuites en droit bancaire

[Légifrance](#) : service public de la diffusion du droit français, permet l'accès à la législation avec une mise à jour quotidienne et à la jurisprudence française et européenne du droit bancaire.

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France. Elle compte 340 entreprises bancaires adhérentes, de toutes tailles, françaises ou étrangères (115 filiales ou succursales de banques étrangères). Elle est la voix de la profession sur tous les grands enjeux, notamment réglementaires. Elle a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international et de définir les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

Le site Ministère de l'économie : le portail du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique est compétent, entre autres, pour : la politique de croissance et de compétitivité de l'économie française ; la législation fiscale ; la réglementation, l'analyse et le contrôle de la commande publique ; la politique monétaire et financière au niveau national, européen et international...

Le [portail Persée.fr](#) spécialisé en sciences sociales propose un certain nombre de titres de revues juridiques ou économiques contenant du droit bancaire.

Portail Openedition Journals : propose plus de 400 revues et près de 5000 livres électroniques en sciences humaines et sociales en accès libre. Il existe un embargo sur les numéros les plus récents des revues (3 ans en moyenne). Seuls les numéros les plus anciens sont consultables en intégralité sur la plate-forme d'Openedition Journals. Pour les numéros récents, le lien est directement fait sur cairn.info. (accès payant sur abonnement). L'onglet Evénements recense les manifestations scientifiques à venir en sciences humaines et sociales. Les carnets rassemblent une série de blogs qui rendent compte de l'avancée de la recherche.

Le portail openedition est développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte, unité associant le CNRS, l'Université de Provence, l'EHESS et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

HAL-SHS : cette archive ouverte en sciences de l'homme et de la société met à disposition des travaux de recherche en droit bancaire.

L'Autorité bancaire européenne (ABE) est une autorité indépendante de l'UE qui œuvre afin de garantir un niveau de réglementation et de surveillance prudentielles efficace et cohérent dans l'ensemble du secteur bancaire européen. Ses principaux objectifs sont de maintenir la stabilité financière dans l'UE et de garantir l'intégrité, l'efficience et le bon fonctionnement du secteur bancaire. L'ABE est indépendante, mais rend des comptes au Parlement européen, au Conseil européen de l'Union européenne et à la Commission européenne, elle fait partie du système européen de surveillance financière (SESF).

Le Centre de documentation Économie Finances (CEDEF) : dépend du ministère de l'économie des finances et de la relance, propose de la documentation officielle sur le droit bancaire.

Banque de France : est une institution indépendante régie par le droit public français et européen, membre de l'Eurosystème, système fédéral qui regroupe la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. Elle propose une formation fournie sur le droit bancaire.

Autorité des marchés financiers : l'AMF est une autorité publique indépendante chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Créeée en 2003, elle régule les acteurs et produits de la place financière française. Elle réglemente, autorise, surveille, contrôle et éventuellement enquête et sanctionne. Elle veille à la bonne information des investisseurs et les accompagne grâce à son dispositif de médiation. Elle fait l'objet d'une fiche documentaire jurisguide : [AMF \(Autorité des marchés financiers\)](#).

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).